



Les modes de déplacement des agents de la fonction publique

Anthony CARUSO

En 2023, les agents de la fonction publique utilisent principalement la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail (69%), bien plus que les transports en commun (15%), la marche à pied (9%) ou le vélo (6%). Ce dernier est toutefois en net essor depuis 2017 (+ 3 points). La voiture est plus utilisée par les femmes et moins par les jeunes, ces derniers se reportant sur les transports en commun (pour 22 % d'entre eux).

Les professionnels de la santé et du travail social sont ceux qui vont le plus souvent travailler en voiture (plus de huit sur dix parmi les aides-soignants et les infirmiers), alors que les cadres et les personnels les plus qualifiés se déplacent davantage en transports en commun ou à vélo. Les gendarmes et les agents de service sont eux plus nombreux à se déplacer à pied, du fait de trajets domicile-travail de plus courte distance.

La proximité avec le lieu de travail mais aussi le type d'habitat expliquent en partie ces écarts. La voiture reste en effet le moyen de transport incontournable en zone rurale (pour 90 % des agents qui y résident), tandis que les infrastructures disponibles dans les centres urbains favorisent les autres modes de déplacement, comme les transports collectifs (notamment dans l'agglomération parisienne) ou le vélo.

Les modes de déplacement domicile-travail des agents qui travaillent dans les grandes communes sont très variables de l'une à l'autre. Ainsi les transports en commun sont utilisés par 71 % des agents qui exercent à Paris, la bicyclette par 35 % de ceux qui travaillent à Strasbourg et la voiture par près de 56 % de ceux travaillant à Marseille.

La voiture reste prépondérante, le vélo prend son essor

En 2023, sept agents de la fonction publique sur dix utilisent à titre principal la voiture pour aller travailler (Figure ①). Ce mode de déplacement arrive loin devant les transports en commun (15%), la marche à pied (9%) et le vélo (6%), le recours au deux-roues motorisé restant très marginal (environ 1% des agents). En comparaison, les salariés du secteur privé vont moins souvent travailler à pied ou à bicyclette que les agents publics (respectivement 6 % et 3 % d'entre eux en 2023) et ils utilisent davantage la voiture et les transports en commun. Cela peut être en partie lié à des distances domicile-travail supérieures, la moitié des salariés du privé parcourent en effet plus de dix kilomètres pour aller travailler, contre huit kilomètres pour les agents publics. Entre 2017 et 2023, la part des

agents publics qui partent travailler à vélo a doublé (de 3 à 6 %) au détriment de tous les autres modes de transport.

Les femmes se déplacent plus en voiture, les jeunes en transports en commun

La voiture est plus empruntée par les femmes que par les hommes (71 % contre 65 %) (Figure ②). Elle est aussi davantage utilisée par les agents de 30 à 49 ans (71 % contre 59 % parmi les moins de 30 ans) et par ceux en couple avec enfants (75 % contre 57 % parmi les agents qui vivent seul). Le déplacement en voiture pour les trajets professionnels tend à augmenter avec le nombre de personnes du ménage (présence d'un conjoint ou d'enfants), qui est également un indicateur de la présence d'au moins un véhicule personnel au sein du ménage.

Figure 1 : Mode de déplacement le plus souvent utilisé pour aller travailler

	2023 (en %)		Évolution 2017-2023 (en points de %)	
	Fonction publique	Salariés du privé	Fonction publique	Salariés du privé
Voiture, camion ou fourgonnette	69	72	- 1,5	- 2,0
Deux-roues motorisé	1	2	- 0,1	- 0,1
Transports en commun	15	17	- 0,8	+ 0,4
Vélo (y compris à assistance électrique)	6	3	+ 3,0	+ 1,6
Marche à pied (ou rollers, patinette)	9	6	- 0,5	+ 0,1
Total	100	100	so	so

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2023 et 2017.
so : sans objet
Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé qui effectuent un déplacement (inférieur à 500 km) pour aller travailler.
Lecture : Début 2023, 6% des agents publics utilisent principalement le vélo pour se rendre au travail, contre 3% des salariés du privé. Cette proportion est en hausse de 3 points par rapport à 2017.

Figure 2 : Mode de déplacement domicile-travail des agents de la fonction publique selon leurs caractéristiques socio-démographiques

en %

		Voiture	Deux-roues motorisé	Transports en commun	Vélo	Marche à pied	Ensemble
Sexe	Femmes	71	0	15	5	9	100
	Hommes	65	3	15	9	9	100
Âge	Moins de 30 ans	59	1	22	5	12	100
	30-49 ans	71	1	14	7	7	100
	50 ans et plus	69	1	14	6	9	100
Configuration familiale*	Personne seule sans enfant	57	1	21	7	14	100
	Personne seule avec enfant(s)	69	1	16	4	10	100
	Couple sans enfant	70	1	14	7	8	100
	Couple avec enfant(s)	75	1	11	6	6	100
Ensemble de la fonction publique		69	1	15	6	9	100

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2023.
Champ : Agents de la fonction publique qui effectuent un déplacement (inférieur à 500 km) pour aller travailler.
* hors ménages dits «complexes» : les configurations familiales retenues concernent 93 % des agents de la fonction publique.
Lecture : Début 2023, dans la fonction publique, 71 % des femmes utilisent principalement la voiture pour aller travailler (contre 65 % des hommes), et 5 % d’entre elles utilisent le vélo (contre 9 % des hommes).

Les agents de moins de 30 ans utilisent davantage les transports en commun (22 %) ou la marche (12 %) pour aller travailler, tout comme ceux qui vivent seuls, ce qui peut être lié à leur lieu d’habitation plus urbain et à la moindre détention d’un véhicule personnel. Ces deux modes de déplacement sont utilisés dans les mêmes proportions par les femmes et par les hommes. Les deux roues en revanche, qu’ils soient motorisés ou non, sont surtout utilisés par les hommes. Ainsi 3 % des hommes partent travailler à moto (contre moins de 1 % des femmes) et 9 % prennent le vélo, contre 5 % des femmes. Le vélo est par ailleurs un peu plus emprunté par les agents d’âge médian et par les personnes sans enfant.

La voiture souvent nécessaire dans les métiers de la santé et du travail social
C’est parmi les métiers d’aides-soignants et assimilés et dans les professions intermédiaires de la santé et du travail social que le recours à la voiture pour aller travailler est le plus massif : dans ces familles de métiers, huit agents sur dix utilisent ce mode de déplacement (Figure 3). En particulier, 86 % des aides-soignants et 85 % des infirmiers en soins généraux partent travailler en voiture (Figure 4).

Figure ③ : Mode de déplacement domicile-travail des agents publics selon la famille de métier

en %

Famille de métiers	Mode de transport le plus souvent utilisé pour aller travailler						Lieu de travail		Part des effectifs dans la fonction publique
	Voiture	Deux-roues motorisé	Transports en commun	Vélo	Marche à pied	Total	Même commune que le domicile	Distance médiane (en km)	
Aides-soignants, employés d'accueil de la petite enfance et professions assimilées	82	1	9	2	6	100	27	9	7
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	80	1	9	5	6	100	25	10	10
Ouvriers	75	2	10	5	8	100	37	6	4
Professions de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport	72	1	11	8	8	100	31	7	12
Policiers, militaires, pompiers	70	3	12	5	11	100	33	12	7
Employés administratifs de la fonction publique	69	1	17	4	10	100	36	7	11
Agents de service	68	1	14	4	14	100	45	5	10
Professions intermédiaires de la fonction publique (administration, sécurité)	66	1	19	5	8	100	30	8	10
Professions de l'enseignement secondaire, du supérieur et de la recherche	60	1	20	11	7	100	29	9	12
Cadres administratifs et techniques de la fonction publique	54	1	25	10	9	100	31	9	8
Ensemble de la fonction publique	69	1	15	6	9	100	33	8	100

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2023.

Champ : Agents de la fonction publique qui effectuent un déplacement (inférieur à 500 km) pour aller travailler.

Note : Les familles de métiers présentes dans cette figure représentent 90 % des agents de la fonction publique.

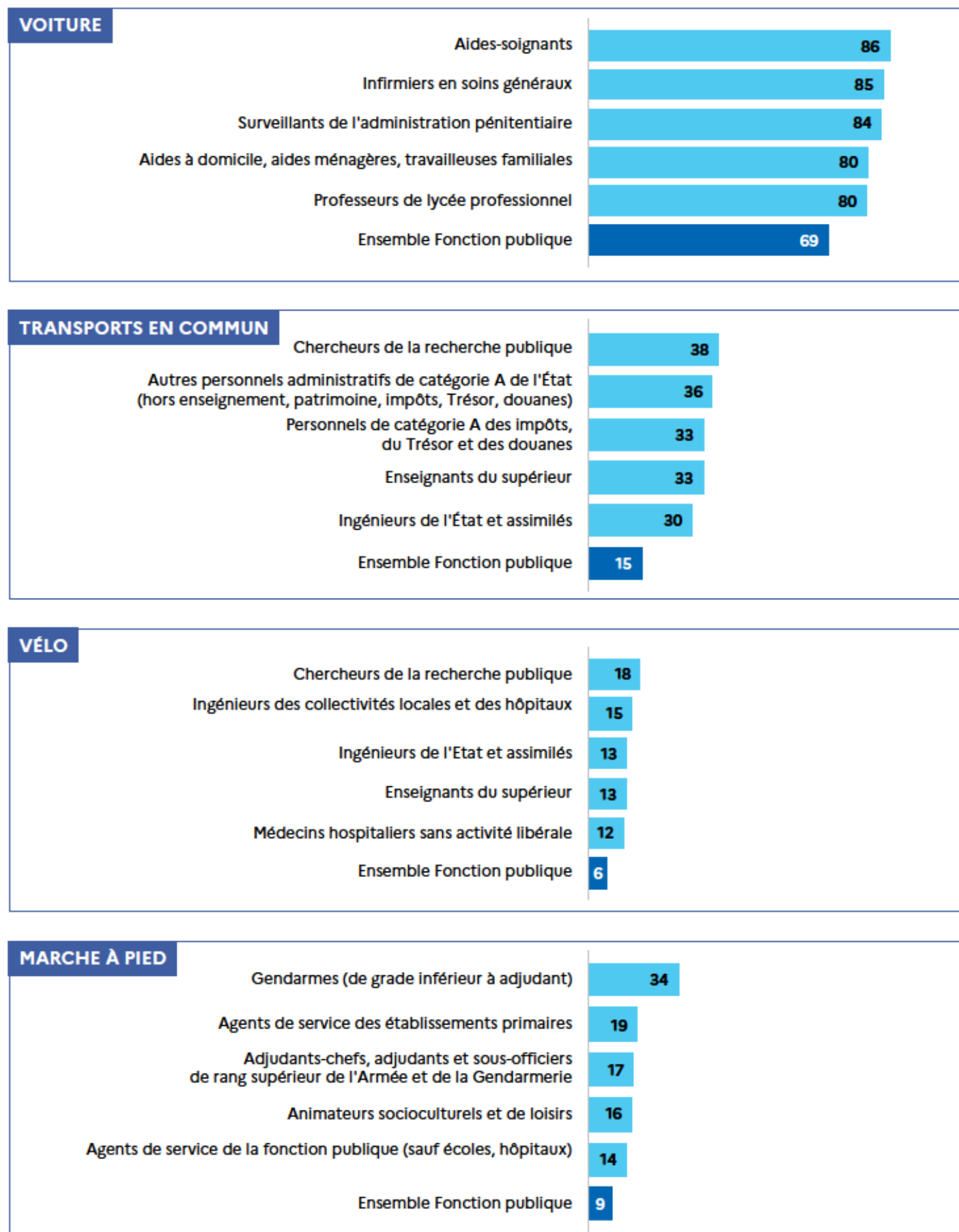
Lecture : Début 2023, dans la fonction publique, 54 % des cadres administratifs et techniques de la fonction publique utilisent principalement la voiture pour aller travailler et 10 % d'entre eux utilisent le vélo.

Cette utilisation importante d'un véhicule personnel peut en partie s'expliquer par des horaires atypiques et par des lieux d'habitation souvent dispersés, dans des communes rurales ou de densité intermédiaire, qui peuvent rendre l'usage de la voiture indispensable (encadré 1). Dans ces métiers, ou d'autres comme les surveillants pénitentiaires ou les professeurs de lycée professionnel, la distance parcourue pour aller travailler est souvent importante. La distance médiane parcourue est ainsi de onze kilomètres pour les aides-soignants et même de quatorze kilomètres pour les enseignants en lycée professionnel, contre huit kilomètres pour l'ensemble des agents publics. L'utilisation de la voiture s'impose alors du fait de l'éloignement du lieu de travail et en l'absence d'alternative en termes de transports collectifs. Dans certains métiers du travail social, le besoin de se déplacer dans le cadre de l'activité professionnelle rend nécessaire l'usage de la voiture.

Les transports en commun et le vélo davantage utilisés dans les professions les plus qualifiées

Les transports en commun sont, contrairement à la voiture, davantage utilisés par les cadres administratifs et techniques de la fonction publique (25 % d'entre eux). Cela s'explique notamment par la surconcentration d'administrations en Île-de-France, et plus particulièrement à Paris, où exercent une grande partie d'entre eux. L'utilisation des transports collectifs pour aller travailler concerne ainsi plus du tiers des chercheurs, enseignants du supérieur ou personnels administratifs de catégorie A de la fonction publique de l'État, ainsi qu'un quart des personnels administratifs de catégorie B. A contrario, à peine 7 % des infirmiers et aides-soignants prennent les transports collectifs pour se rendre à leur travail.

Figure 4 : Part d'usage des modes de transport selon les métiers qui les utilisent le plus en %



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2023.

Champ : Agents de la fonction publique, avec une distance domicile - lieu de travail < 500 km et avec modalité mode de transport principal pour aller travailler hors «Pas de déplacement» et «Sans objet». Parmi les PCS recensant plus de 20 000 agents dans la fonction publique.

Lecture : Début 2023, dans la fonction publique, la voiture est utilisée principalement par 86 % des aides-soignants pour leurs déplacements domicile-travail.

Le vélo est plus souvent utilisé par les professions qualifiées, comme les cadres administratifs et techniques de la fonction publique ou les enseignants. Les chercheurs (18 % d'entre eux), ingénieurs, enseignants du supérieur ou médecins hospitaliers sont ceux qui l'empruntent le plus souvent pour se rendre au travail. Les enseignants du primaire et du secondaire, peu utilisateurs des transports collectifs, probablement du fait de leurs lieux d'exercice répartis sur l'ensemble du territoire, se déplacent aussi plus que la moyenne à vélo.

Les gendarmes ou les agents de service, dont les trajets sont en moyenne plus courts, se déplacent plus souvent à pied

Enfin, les gendarmes sont de loin les personnels qui se déplacent le plus souvent à pied pour aller travailler (un sur trois). Ils résident en effet souvent en caserne, à proximité immédiate de leur lieu de travail. Les agents de service ainsi que les animateurs socioculturels et de loisirs sont également nombreux à marcher pour aller travailler. Beaucoup d'entre eux exercent en effet dans leur commune de résidence, à proximité de leur domicile. Parmi les agents de service, par exemple, 45 % exercent dans la commune où ils résident (contre 33 % de l'ensemble des agents publics), et la moitié habite à moins de cinq kilomètres de leur lieu de travail (contre huit kilomètres pour l'ensemble).

La marche à pied privilégiée pour les déplacements très courts, le vélo et les transports collectifs pour des distances un peu plus longues

Les modes de transport utilisés pour les trajets domicile-travail varient selon la distance à parcourir et le type d'habitat (voir Source et méthode), plus ou moins urbain.

La marche à pied décroît dès que la distance à parcourir augmente : près de 40 % des agents qui habitent à

moins d'un kilomètre de leur lieu de travail y vont en marchant, puis ils sont 30 % lorsqu'ils habitent à une distance d'un à deux kilomètres, 20 % à deux ou trois kilomètres, et moins de 1 % lorsqu'ils habitent à plus de six kilomètres de leur lieu de travail (Figure 5).

Le vélo est davantage utilisé pour des déplacements domicile-travail un peu plus longs, avec un pic à 15 % pour les trajets de trois à quatre kilomètres. À une distance de huit kilomètres, son utilisation passe sous les 5 %, puis décroît progressivement à mesure que le trajet s'allonge.

Les transports en commun, peu utilisés pour les trajets les plus courts (seulement 3 % des trajets de moins d'un kilomètre), sont le plus fréquemment empruntés sur des trajets de trois à six kilomètres (environ 20 %). Au-delà de dix kilomètres, la part des agents publics prenant les transports en commun se situe entre 12 % et 14 % indépendamment de la distance parcourue.

La voiture enfin, si elle reste le mode de déplacement principal quelle que soit la distance au lieu de travail, prend une place de plus en plus importante au fur et à mesure que cette distance s'accroît. Elle représente ainsi la moitié des déplacements de moins de deux kilomètres, six déplacements sur dix de quatre à six kilomètres, et plus de huit sur dix au-delà de dix kilomètres.

La voiture indispensable dans les zones rurales, les transports en commun plus utilisés dans les centres ville

Au-delà de la distance, le mode de déplacement utilisé dépend aussi du lieu d'habitation et des moyens de transport disponibles.

La voiture est ainsi le mode de transport ultramajoritaire pour les habitants ruraux (voir Définitions) : neuf agents sur dix l'utilisent pour se rendre sur leur lieu de travail, alors qu'ils sont moins de cinq sur dix dans les grands centres urbains, et seulement un tiers dans l'agglomération parisienne (Figure 6).

Figure 5 : Mode de déplacement domicile-travail selon la densité du lieu d'habitation
en %

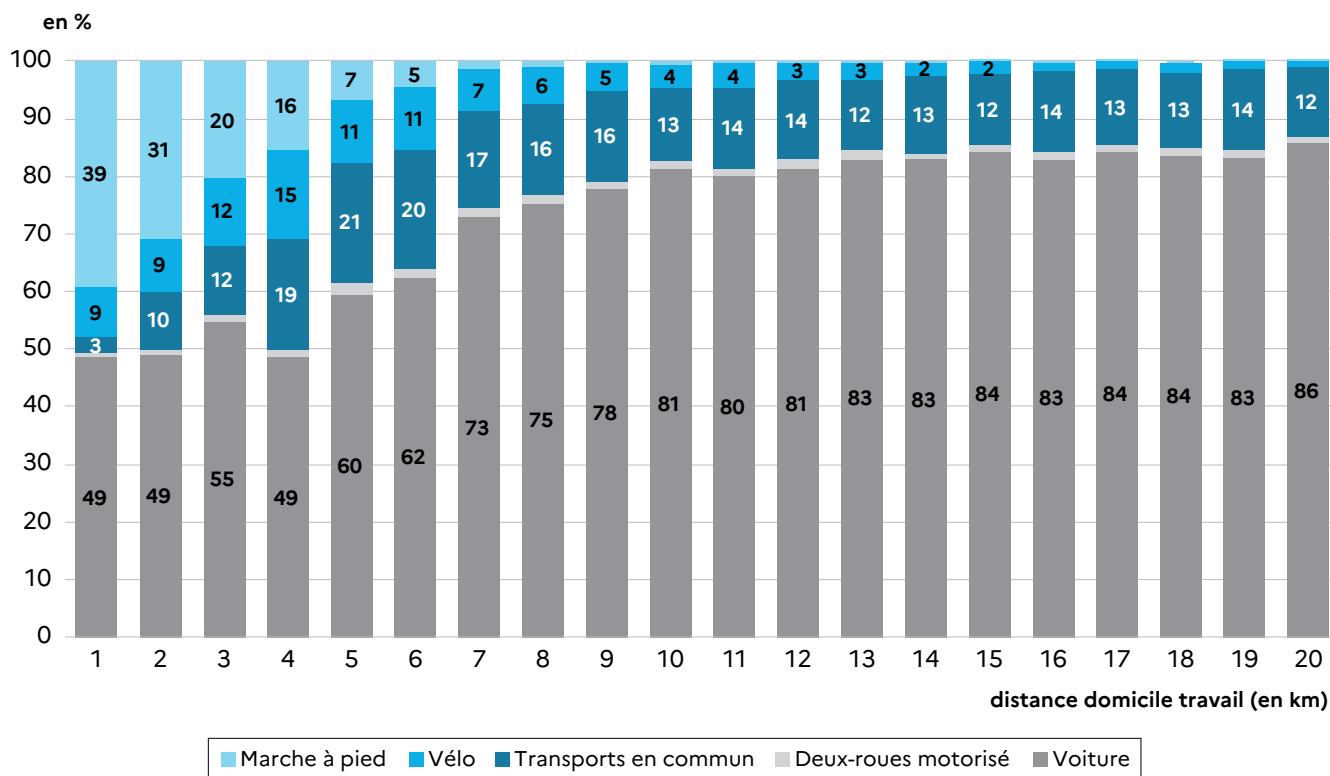
	Mode de transport le plus souvent utilisé pour aller travailler						Distance médiane (en km)	Part des effectifs dans la fonction publique
	Voiture	Deux-roues motorisé	Transports en commun	Vélo	Marche à pied	Total		
Grands centres urbains	44	2	31	11	12	100	5	38
dont agglomération parisienne	33	2	45	8	12	100	7	16
dont grands centres urbains hors agglomération parisienne	52	2	21	13	12	100	4	23
Communes de densité intermédiaire	78	1	8	5	9	100	8	30
Habitat rural	90	1	3	2	4	100	15	32
Ensemble de la fonction publique	69	1	15	6	9	100	8	100

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2023.

Champ : Agents de la fonction publique qui effectuent un déplacement (inférieur à 500 km) pour aller travailler.

Lecture : Début 2023, dans la fonction publique, 90 % des agents vivant dans une commune rurale utilisent principalement la voiture pour aller travailler et 2 % utilisent le vélo.

Figure 6 : Mode de transport utilisé par les agents publics pour aller travailler, selon la distance domicile-travail



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2023, distancier Metric.

Champ : Agents de la fonction publique qui effectuent un déplacement (inférieur à 500 km) pour aller travailler.

Note : L'axe horizontal figure les distances au lieu de travail en km : 1 km représente les distances inférieures ou égales à 1 km ; 2 km représentent les distances situées dans l'intervalle [1 km; 2 km], etc.

Lecture : Début 2023, dans la fonction publique, 60 % des agents habitant à une distance de 4 à 5 km de leur lieu de travail utilisent principalement la voiture pour aller travailler et 11 % d'entre eux utilisent le vélo.

Les transports en commun sont au contraire l'apanage des grands centres urbains, qui concentrent les infrastructures et les réseaux de transports collectifs, favorisant ce mode de déplacement : 31 % des agents qui vivent dans ces grands centres empruntent les transports en commun pour aller travailler contre seulement 8 % des agents dans les communes de densité intermédiaire. En Île-de-France en particulier, c'est le mode de déplacement domicile-travail le plus utilisé (42 %, contre 38 % pour la voiture).

Les déplacements à pied ou à vélo sont aussi plus fréquents dans les grands centres que dans les communes intermédiaires, notamment du fait d'une plus grande proximité avec le lieu de travail. Ainsi 12 % des agents domiciliés dans les grands centres urbains partent travailler à pied, et 11 % à vélo (voire 13 % dans les centres urbains hors agglomération parisienne), contre respectivement 9 % et 5 % de ceux qui résident dans une commune de densité intermédiaire.

Dans les grandes villes, des moyens de transport de substitution à la voiture qui diffèrent selon la ville

En 2023, 12 % des agents de la fonction publique travaillent dans l'une des dix communes les plus peuplées de France, qu'ils y résident ou non. Pour

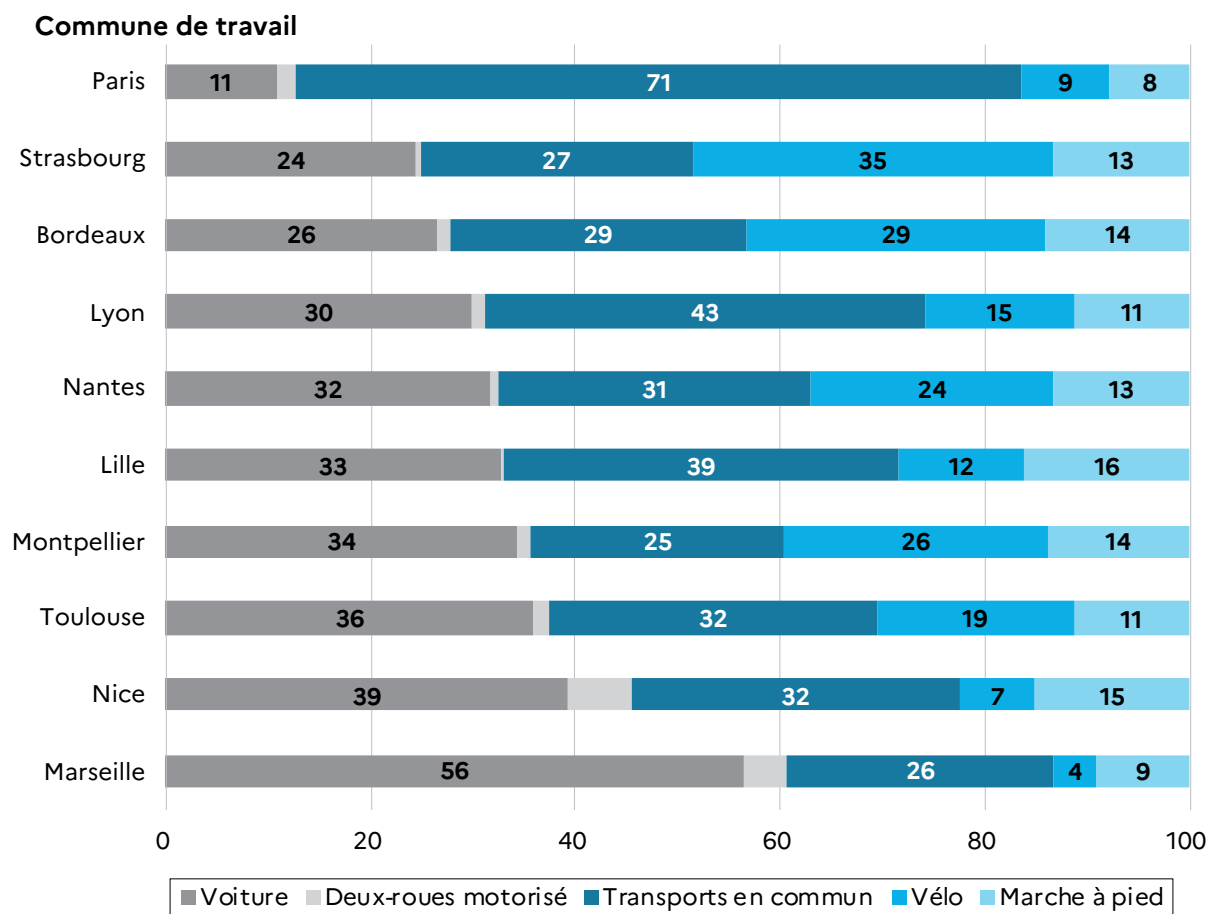
ces agents, l'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail est moins fréquente : les transports en commun lui sont préférés dans une commune sur deux. Les mobilités douces sont également plus fréquentes, notamment le vélo mais aussi la marche à pied, dont la pratique est globalement plus élevée qu'ailleurs.

L'utilisation de ces différents modes de transport est cependant très variable d'une ville à l'autre (Figure 7). Ainsi la voiture n'est privilégiée que par 11 % des agents publics qui exercent à Paris, mais elle reste très utilisée par ceux travaillant à Marseille (56 % d'entre eux se rendent au travail en voiture), et dans une moindre mesure à Nice (39 %). Dans ces deux communes une partie des agents se déplacent aussi en deux-roues motorisé (4 % à Marseille et 6 % à Nice), alors que ce mode de transport reste anecdotique dans les autres villes.

À Paris, les transports en commun sont omniprésents : sept agents sur dix les empruntent pour se rendre au travail. Ce mode de déplacement, très lié aux infrastructures locales, est aussi celui privilégié par les agents qui travaillent à Lyon ou à Lille (quatre sur dix les utilisent). A contrario, seul un agent sur quatre prend les transports collectifs à Marseille, où la voiture prend le relais, ou encore à Montpellier, au profit des autres modes de déplacement.

Figure 7 : Mode de transport utilisés par les agents publics pour aller travailler dans les dix plus grandes communes de France

en %



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2023.

Champ : Agents de la fonction publique qui effectuent un déplacement (inférieur à 500 km) pour aller travailler.

Lecture : Début 2023, 24 % des agents travaillant dans la commune de Strasbourg utilisent principalement la voiture pour aller travailler et 35 % utilisent le vélo.

Quant au vélo, c'est le mode de transport où les différences entre communes sont les plus fortes. Aller travailler à bicyclette est en effet une pratique marginale à Marseille ou à Nice (moins de 10 %), alors qu'elle est très répandue à Strasbourg : 35 % des agents publics qui y travaillent font le trajet à bicyclette. L'usage du vélo est également très prisé dans des communes comme Bordeaux (29 %), Montpellier (26 %) ou Nantes (24 %), où il peut constituer une alternative aux transports en commun.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts. Tout d'abord, l'aire d'attraction de ces grandes communes, qui peut être plus ou moins étendue, a un effet sur les modes de déplacement : selon la distance qu'elles ont

à parcourir, les personnes adaptent leurs moyens de transport. Les caractéristiques de la commune (relief, densité et étendue de l'habitat, climat, etc.) peuvent aussi être plus ou moins propices à la marche ou au vélo, par exemple. Les infrastructures et les politiques publiques dédiées aux cyclistes peuvent y être plus ou moins fortes également. Enfin, les types de métiers exercés par les agents publics qui y travaillent peuvent aussi être déterminants sur leur mode de déplacement. Par rapport à leurs homologues salariés du privé, les agents publics travaillant dans ces grandes villes ont tendance à remplacer la voiture par le vélo pour aller travailler, et c'est particulièrement le cas dans les villes les plus adaptées aux cyclistes.

Source, champ et définitions

Source et méthode

Les résultats de cette étude sont issus de l'Enquête annuelle de recensement de la population (EAR) de 2023, réalisée comme chaque année en janvier-février. L'échantillon de l'EAR est très important, puisqu'il comporte près de dix millions d'individus. Il ne permet pas cependant d'assurer la représentativité des résultats à tous les échelons géographiques, du fait notamment que l'enquête ne concerne qu'une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq. Seul le recensement de la population, qui concatène les EAR sur un cycle de cinq ans, permettrait une analyse des résultats sur l'ensemble des territoires. Plus d'informations sont disponibles sur le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2108>.

Les personnes recensées indiquent leur lieu de travail habituel et le « mode de transport principal qu'elles utilisent le plus souvent pour aller travailler ». Les propositions de réponse sont :

- Pas de déplacement
- Marche à pied (ou rollers, trottinette)
- Vélo (y compris à assistance électrique)
- Deux-roues motorisé
- Voiture, camion ou fourgonnette
- Transports en commun

Les distances entre la commune de résidence et celle du lieu de travail sont calculées pour cette étude à partir des distances routières fournies par le distancier Metric-OSRM de l'Insee (<https://metric-osrm.pages.lab.sspcloud.fr/metric-osrm-package/index.html>). Ce distancier permet de calculer les distances entre chefs-lieux de la commune de résidence et du lieu de travail, ainsi qu'une distance moyenne représentative des déplacements intracommunaux pour les personnes qui travaillent et résident dans la même commune (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille).

Les agents de la fonction publique ne sont pas repérables directement à partir des données du recensement. La répartition fonction publique/secteur privé s'appuie donc sur la position professionnelle déclarée et sur la profession en PCS 2003. Les professions typiques de la fonction publique sont incluses quelle que soit la position professionnelle (les contractuels par exemple peuvent ne pas se déclarer spontanément comme agent de la fonction publique). Au final, le champ de la fonction publique dans l'EAR 2023 comporte près de 800 000 répondants.

Champ

Le champ global est constitué des personnes ayant un emploi salarié, en France hors Mayotte, en excluant :

- les personnes dont la distance domicile-travail n'a pas pu être calculée (cela exclut notamment les agents qui travaillent à l'étranger, ceux dont le domicile déclaré est situé dans les Drom ou en Corse et le lieu de travail déclaré en métropole, ou inversement) ;
- les personnes dont la distance domicile-travail est supérieure à 500 km ;
- les personnes qui ne déclarent aucun déplacement pour aller travailler.

Part de la population exclue du champ

	Distance non calculée par le distancier	Ne se déplace pas pour aller travailler	Trajet domicile-travail supérieur à 500 km	Champ de l'étude parmi le champ global
Agents de la fonction publique	1 %	2 %	0 %	97 %
Salariés du secteur privé	3 %	3 %	1 %	94 %

Définitions

Nomenclature de métiers

Les agents de la fonction publique ont été répartis selon leur profession dans dix familles de métiers. Ces dernières ont été établies à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles codée sur les enquêtes annuelles de recensement (PCS 2003). Les dix familles de métiers, citées dans la figure 3, regroupent 90 % des postes occupés par les agents de la fonction publique en 2023.

Densité du lieu d'habitation

Afin de répartir les agents selon leur zone d'habitation, la grille communale de l'Insee a été utilisée pour classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de leur répartition sur le territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Dans son premier niveau, à trois catégories, cette grille permet de distinguer trois types de communes : les communes densément peuplées (ou **grands centres urbains**), les **communes de densité intermédiaire** (centres urbains intermédiaires, petites villes et ceintures urbaines) et les **communes rurales**. Les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire constituent l'espace urbain.

Pour plus d'informations, se référer au site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



MINISTÈRE DE L'ACTION PUBLIQUE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information (SDessi)
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 52
ISSN : 2267-6570



La SDessi fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.